

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mai à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2026-2027

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **20 mai 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/089

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BLANCHARD

(pouvoir à Mme DEHAS)

M. KNOBLOCH

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. RUTH

(pouvoir à Mme AUROUX)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 29/05/26

Publiée le : 01/06/26

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme LAPOUGE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Délibération N° 2026/089

OBJET :
FINANCES

Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2026-2027

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances et Innovation publique du 18 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT le dispositif « Collège au cinéma », destiné aux élèves de la sixième à la troisième, pour lequel, chaque année, le Conseil Départemental prend en charge le prix des places à hauteur de 2,80 euros par élève environ, sous forme de subventions versées aux exploitants des salles, à la fin de chaque trimestre, pour un montant annuel total avoisinant les 50 000 euros ;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de faire découvrir aux élèves de la sixième à la troisième, trois longs métrages par année scolaire, lors de projections organisées spécialement à leur intention, dans les salles de cinéma partenaires du dispositif dans le Département, tout en promouvant les œuvres cinématographiques peu diffusées dans leur format d'origine et en version originale ;

CONSIDÉRANT que les choix de programmation des films sont effectués en Comité de pilotage départemental à partir d'une liste de films communiquée par le Centre National du cinéma et de l'image animée ;

CONSIDÉRANT que le Théâtre Pierre-Fresnay participe au programme « Collège au cinéma » pour les deux collèges de la Ville d'Ermont ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité soutient les actions visant à promouvoir la culture auprès des jeunes, notamment les œuvres cinématographiques,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des suffrages exprimés (35 voix)

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise les subventions proposées dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**